



FEDERATION INTERNATIONALE DES ACTEURS  
INTERNATIONAL FEDERATION OF ACTORS  
INTERNATIONALER SCHAUSPIELERVERBAND  
FEDERACION INTERNACIONAL DE ACTORES

Guild House, Upper St. Martin's Lane  
Tel: +44 20 7379 0900  
E-mail: office@fia-actors.com

London WC2H 9EG United Kingdom  
Fax: +44 20 7379 8260  
Website: www.fia-actors.com

President TOMAS BOLME

DOMINICK LUQUER General Secretary

**REMARQUES INTRODUCTIVES DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES ACTEURS (FIA)**

**« REUNION INTERGOUVERNEMENTALE INTER-SESSIONS RELATIVE A UN PLAN D'ACTION DE L'OMPI  
POUR LE DEVELOPPEMENT »**

**GENEVE, 20-22 JUIN 2005**

La FIA tiens à souligner une fois de plus l'importance d'un système harmonisé au niveau international en ce qui concerne le droits d'auteur et les droits voisins. L'industrie culturelle, qui représente une richesse inestimable pour tout pays, y compris pour ceux en voie de développement, ne peut tout simplement exister sans une protection efficace des droits de propriété intellectuelle.

Les droits de propriété intellectuelle – en tout cas en ce qui concerne les artistes-interprètes que nous représentons - ces « monopoles d'exploitation » dont nous entendons tant parler dans cette tribune, ne sont pas un obstacle au développement social, culturel et économique des pays du monde. Le problème est exactement le contraire : ces droits sont trop souvent inexistantes, trop faibles ou non respectés dans la pratique pour pouvoir pleinement remplir leur mission et garantir aux créateurs des conditions minima d'exploitation sans lesquelles ils ne pourraient pas exercer leur métier et participer pleinement à la vie culturelle de leur pays.

Il est pour nous difficile d'expliquer à nos membres pour quelle raison, alors qu'ils ne jouissent pas de droits de propriété intellectuelle minima dans plusieurs pays encore - alors qu'ils vivent leurs métier dans des conditions vraiment difficiles - la communauté internationale se penche sur une discussion qui paraît suivre une logique différente et qui semble plutôt orientée vers un affaiblissement de la propriété intellectuelle. Un article publié il y a seulement quelques semaines dans Le Monde, expliquait comment seulement 2% des vidéocassettes distribuées en Afrique aujourd'hui, sont commercialisées légalement. Ceci est certainement aussi le cas pour d'autres supports de distribution. C'est une réelle catastrophe pour l'industrie culturelle de ces pays, qui oblige des nombreuses petites et moyennes entreprises dans le secteur à fermer l'une après l'autre. Comment peut-on soutenir une industrie culturelle dans ces conditions ?

Nous encourageons donc l'OMPI et tous ses états membres à travailler de façon constructive afin que ces importantes lacunes dans l'établissement de règles uniformes en matière de propriété intellectuelle soient comblées et que ces derniers soient proprement appliqués dans le monde.